

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 mai à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 17

**Date de la convocation** : 29/04/2021

**Date d'affichage** : 29/04/2021

**Présents** : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Bernadette VOUAUX, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE,  
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROBBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

**Absente excusée** : Madame Floriane DUPUY

**Absente, a donné pouvoir** : Madame Sabrina DOUAIRE à Madame Aurélie POIRIER

Madame Elodie MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021 est approuvé par 16 voix pour et 1 abstention, Monsieur Patrice NEAU regrettant que son nom n'ait pas été cité, ni la jurisprudence en matière de vote des subventions aux associations par les conseillers municipaux.

Monsieur Florent POIRIER fait remarquer que les procès-verbaux sont plutôt bien détaillés.

**ORDRE DU JOUR**

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

1 -

DESIGNATION	Produits d'entretien + matériel (école)
ENTREPRISE	CHAMPENOIS
PRIX HT	966.12€
PRIX TTC	1 130.14€

2 -

DESIGNATION	Fauchage des sentiers de randonnées
ENTREPRISE	ADEN
PRIX HT	1 596.00
PRIX TTC	2 384.88€

3 -

DESIGNATION	Rénovation bancs cimetière
ENTREPRISE	MAVASA
PRIX HT	494.24€
PRIX TTC	687.89€

DESIGNATION	Contrat d'entretien place de l'Europe - mars 2021 - février 2022
ENTREPRISE	ESNAULT
PRIX HT	1 788.30€
PRIX TTC	2 145.96€

DESIGNATION	Containers pour masques usagés
ENTREPRISE	RECYGO
PRIX HT	224.00€
PRIX TTC	268.80€

#### **DEL N° 05-05/2021-01 Présentation du projet de réhabilitation des 4 maisons rue des Frères Champneuf**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CHARRIER, architecte, qui présente au conseil le projet de réhabilitation des 4 maisons rue des Frères Champneuf.

Une présentation sur écran permet de découvrir les futurs plans, basés sur une amélioration du confort, tant énergétique qu'au niveau de l'espace et de la luminosité. Ainsi, des matériaux écologiques (laine de bois) et performants seront utilisés, des murs en pierre apparente seront conservés. Les garages existants seront transformés en pièce supplémentaire, et un préau pouvant servir de stationnement pour une voiture, ou de terrasse sera construit.

Monsieur Olivier CHARRIER communique ensuite un programme prévisionnel, ainsi que le tableau des coûts. Il explique qu'au vu de la situation sanitaire, les travaux pourraient commencer en septembre, mais qu'il n'y a aucune certitude. Quant à l'augmentation du montant des travaux, il est dû à la pénurie de matériaux, et il est difficile d'affirmer que ces derniers ne vont pas encore augmenter.

Messieurs Christian PACORY et Jacky PASQUIER s'étonnent du montant des travaux, qui est de l'ordre maintenant de 440 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que les subventions ont été demandées au taux le plus élevé ; il n'y a pas encore aujourd'hui de réponses.

Madame Jacqueline TARDIVEL fait remarquer qu'il n'y avait guère d'autre solution, notamment pour respecter les règles d'urbanisme. Par ailleurs, démolir pour reconstruire à l'identique n'aurait pas été plus économique.

Elle rappelle également qu'il s'agit d'un don fait à la commune, et que ce principe doit être respecté.

Monsieur Jacky PASQUIER constate que, sur 2 maisons, le préau est plus un « luxe » qu'une fonctionnalité, l'accès y étant très difficile. Il s'interroge sur sa nécessité et l'économie qui pourrait être faite.

Monsieur Etienne MOREAU estime que d'ici 2 ans, les locataires vont demander à ce qu'ils soient bardés.

Monsieur le Maire propose que l'architecte transmette le coût des préaux.

Madame Sandra RIQUIN aurait souhaité avoir une autre proposition ; Monsieur le Maire lui répond qu'un autre cabinet a été sollicité, mais qu'il n'a pas répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Emergence, représenté par Monsieur Olivier CHARRIER, architecte DPLG, pour l'opération suivante :

- Réhabilitation de 4 maisons rue des Frères Champneuf, comprenant le programme de travaux, la réalisation de plans, l'estimation des coûts, le dépôt des dossiers de demande d'urbanisme, le choix des entreprises, le suivi des chantiers,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

#### **DEL N° 05-05/2021-02 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée**

Le conseil municipal approuve par 16 voix pour et 1 abstention le mode de calcul des prix de revient d'un élève de l'école publique en maternelle et en primaire.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Ecole maternelle	2021	Pour mémoire, 2020
Personnel municipal	42 786€	35 661€
Personnel de voirie	703€	849€
Dépenses de fonctionnement	7 395€	6 499€
Fournitures scolaires	1 215€ (45€x27 élèves)	1 350€ (45€x30 élèves)
<b>Total</b>	<b>1 930€ (52 099/27)</b>	<b>1 479€ (44 359/30)</b>
Ecole primaire		
Personnel municipal	18 545€	25 513€

Personnel de voirie	1 406€	1 697€
Dépenses de fonctionnement	16 690€	12 114€
Fournitures scolaires	2 745€ (45€x61 élèves)	3 240€ (45€x72 élèves)
Total	645€ (39 386/61)	591€ (42 564/72)

La participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée s'établit de ce fait comme suit :

Soit

Enfants de l'école privée en maternelle = 1 930 € x 21 = 40 530€

Soit

Enfants de l'école privée en primaire = 645€ x 33 enfants = 21 285€

Soit un total de 61 815€ (56 181 € en 2020)

Madame Jacqueline TARDIVEL estime que la situation va devenir préoccupante si le nombre d'enfants continue à baisser.

Il est convenu de reprendre les termes du contrat d'association, afin d'étudier une possible refonte.

Monsieur Florent POIRIER remarque une disparité entre les équipements informatiques des 2 écoles ; l'école publique est très bien lotie, mais le matériel n'est peut-être pas assez utilisé.

#### **DEL N°05-05/2021-03 Remboursement pour dégradations**

Monsieur le Maire explique qu'un jeune garçon est venu présenter ses excuses pour la dégradation des WC publics, et qu'un chèque de 30€ a été déposé afin de rembourser les frais occasionnés.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant au remboursement des dégradations.

#### **DEL N°05-05/2021-04 Subvention Familles Rurales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention à Familles Rurales, d'un montant de 8 138€ (11 038€ en 2020),

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

#### **DEL N°05-05/2021-05 Décision modificative budgétaire**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire suite aux estimations de travaux établis par le SIEML concernant :

- L'extension de l'éclairage public sur le parking de la salle des Fêtes (18 913.93€)
- L'éclairage et la signalisation de la piste cyclable route de Vernoiil (8 578.29€)
- L'extension de l'éclairage public rue du 8 mai 1945 (132.24€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D-020 : dépenses imprévues (investissement)	8 788.00€	0.00€
Total D 020 : dépenses imprévues (investissement)	8 788.00€	0.00€
D-2041582 : autres groupements - Bâtiments et installations	0.00€	27 702.00€
TOTAL D 204 : subventions d'équipement versées	0.00€	0.00€
D - 2152 : installations de voirie	18 914.00€	0.00€
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	18 914.00€	0.00€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>27 702.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>

#### **DEL N°05-05/2021-06 Transfert de biens dans l'actif communal (maisons rue des Frères Champneuf)**

Monsieur le Maire rappelle les termes du testament de Monsieur Champneuf, qui en 1886 avait souhaité faire don de 4 maisons et d'un four à pain à la commune, étant entendu que la gestion des maisons serait assurée par le bureau de bienfaisance.

Par erreur, ces maisons ayant été inscrites dans l'actif du CCAS, il y a lieu de délibérer afin de transférer ces biens dans l'actif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité acte le principe du transfert de ces biens par opération d'ordre non budgétaire, effectués par le comptable.

#### **DEL N°05-05/2021-07 Avis sur le pacte de gouvernance avec la communauté d'agglomération**

Le conseil municipal a été destinataire de ce document qui a pour but de définir la nature des relations entre les communes et l'agglomération et les valeurs portées collégialement afin de construire ensemble une vision partagée de l'agglomération, du territoire et du service aux usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 1 abstention donne un avis favorable au pacte de gouvernance avec la communauté d'agglomération.

#### **DEL N°05-05/2021-08 Signature d'une convention avec la communauté d'agglomération pour l'entretien de la zone du Moulin du Pin**

Ce document concerne l'entretien des pelouses et espaces enherbés (4 fois par an), des fossés et des merlon (2 fois par an), ainsi qu'un entretien de propreté à chaque intervention, pour un coût de 427€ HT annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération pour l'entretien de la zone du Moulin du Pin.

#### **DEL N°05-05/2021-09 Projet de construction de logements par Saumur Habitat**

Les conseillers municipaux ont reçu les esquisses du projet, rue de Mouliherne.

Monsieur le Maire explique que 2 projets ont été reçus, l'un de Maine et Loire Habitat, l'autre de Saumur Habitat, ce dernier ayant été retenu.

Il s'agirait de construire 4 maisons, en face du restaurant scolaire, 2 T2 et 2 T3, ainsi qu'un parking de 9 places. Le terrain serait cédé pour l'euro symbolique.

D'autre part, toujours route de Mouliherne (terrain « maison brûlée »), 7 maisons seraient bâties, 2 T2 et 5 T3 ; le terrain serait vendu 35 000€.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du futur PLUi, la commune doit construire des logements à loyer modéré.

Il précise également que l'enlèvement de la ligne à haute tension ne sera pas à la charge de la commune.

La construction de ces 11 logements, qui devraient être mis en location en novembre 2023, représente un coût de 925 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires du dossier.

#### **INFORMATIONS**

- Cérémonie du 8 mai  
Monsieur le Maire explique qu'elle se fera en comité restreint, le rendez-vous est fixé à 10h30 au Monument aux Morts
- Permanences élections

<b>Départementales 20 juin 2021</b>			
	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 11h30	Florent POIRIER	Jacky PASQUIER	Sandra RIQUIN
11h30 - 15h00	Manuel DA SILVA	Bernadette VOUAUX	Aurélie POIRIER
15h00 - 18h00	Robert PLU	Elodie MARCHAND	Nathalie FUSELLIER
<b>27 juin 2021</b>			
	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 11h30	Christian PACORY	Florent POIRIER	Aurélie POIRIER
11h30 - 15h00	Thierry PAPOT	Thierry GROSBOIS	Bernadette VOUAUX
15h00 - 18h00	Robert PLU	Patrice NEAU	Sandra RIQUIN

<b>Régionales 20 juin 2021</b>			
	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 11h30	Christian PACORY	Thierry GROSBOIS	Patrice NEAU
11h30 - 15h00	Thierry PAPOT	Sabrina DOUAIRE	Floriane DUPUY
15h00 - 18h00	Jacqueline TARDIVEL	Béatrice CANONNE	Etienne MOREAU
<b>27 juin 2021</b>			
	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 11h30	Béatrice CANONNE	Elodie MARCHAND	Jacky PASQUIER
11h30 - 15h00	Manuel DA SILVA	Nathalie FUSELLIER	Floriane DUPUY
15h00 - 18h00	Jacqueline TARDIVEL	Etienne MOREAU	Sabrina DOUAIRE

- Monsieur Christian PACORY présente l'opération « une naissance, un arbre » qui pourrait être menée sur la commune. Compte tenu de l'organisation que cela implique (choix du ou des lieux, des essences, constitution d'une équipe de suivi), la question sera étudiée ultérieurement avant tout engagement.
- Monsieur le Maire explique qu'en collaboration avec l'association « le chat Pacha », une campagne de

stérilisation des chats va être mise en place.

- Madame Jacqueline TARDIVEL informe le conseil qu'il n'y a plus de cas covid positifs à l'EHPAD
- Madame Béatrice CANONNE explique que plusieurs jeux ont été commandés pour être installés square de l'Epinay
- Madame Aurélie POIRIER signale que la boulangerie route de Saumur demande à ce que le marquage « arrêt minute » soit remis en place le long de sa devanture. Elle informe par ailleurs que le CMJ souhaite organiser une matinée de ramassage de déchets dans le bourg, le 12 juin prochain. Il est convenu que cette opération sera ouverte également au conseil municipal.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 00h00.

Fait à VERNANTES, le 6 mai 2021

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Thierry PAPOT



